

populaires. Ils répandirent le bruit que l'assemblée voulait remplacer les triumvirs par des hommes indignes de la confiance du pays, et engagèrent le peuple à s'y opposer. Le 5 mars, une foule tumultueuse se porta au palais Ducal, où siégeait l'Assemblée, et fit entendre des menaces contre les députés connus pour adversaires de Manin. Dans cette occasion, la garde civique ne manqua pas à son rôle ordinaire dans tous les pays et sous toute espèce de gouvernement; elle refusa de prêter main-forte contre les séditeux, sous prétexte qu'ils exprimaient les vœux de la nation. Manin seul pouvait arrêter le désordre et calmer la foule; il se présenta à elle sur le seuil du palais, lui adressa de sages et sévères paroles, et obtint qu'elle se dissipât et ne tentât plus de faire violence aux mandataires du pays. Le lendemain de ces scènes, dont le résultat avait été de grandir son influence, il insista auprès de l'assemblée pour qu'elle procédât sans retard à la nomination du nouveau pouvoir; il chercha à atténuer les torts des séditeux et à excuser la conduite de la garde civique, et rappela que, pour calmer la foule et préserver l'assemblée de ses violences, il avait risqué sa vie. Ce fut sous ces impressions que les représentants délibérèrent sur la forme et la nomination du gouvernement, et le 7 mars, Manin fut déclaré chef du pouvoir exécutif, avec le titre de président, une autorité pleine et entière pour tout ce qui concernait la défense intérieure et extérieure, le droit d'ajourner l'Assemblée, et de faire, pendant les prorogations, des décrets législatifs provisoires. Il organisa aussitôt un nouveau ministère, dans lequel il se réserva les affaires étrangères et laissa la guerre et la marine à ses anciens collègues, Cavedalis et Graziani.